



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SÉGUR DE LA SANTÉ

Présentation des financements Ségur numérique à destination des établissements sanitaires

Rencontre régionale ARS Bourgogne Franche Comté

06 octobre 2021

Sommaire de la rencontre

Introduction :

10 mn

Cédric Duboudin (ARS)

Le Ségur Numérique :

15 mn

Inès Ghouil (DGOS)

Organisation régionale du Ségur numérique

10 mn

Nicolas Limoge (GRADES)

SUN-ES - Financement à usage

30 mn

Patrice Dinaire (ARS)

SONS - Financement à l'équipement

30 mn

Nolwenn François (ANS)
Jean-Christophe Turbatte (ANS)

ESMS Numérique

Bertrand LE RHUN (ARS)

Le Ségur Numérique

Inès Ghouil (DGOS)

15 mn

15 mn

Le volet numérique du Ségur, une opportunité unique pour les citoyens et professionnels de santé



Contexte

Permettre aux citoyens **d'être acteurs de leur santé**

Améliorer le cadre de travail des professionnels de santé



Objectif

Généraliser

le **partage fluide et sécurisé** des données de santé

entre professionnels de santé et avec l'utilisateur

pour mieux prévenir et mieux soigner



Moyens

Un investissement historique de 2 milliards d'euros

- **1,4 milliards** pour le partage des données de santé clé (sur 3 ans)
- **600 millions** dédiés au secteur médico-social (sur 5 ans)

100% financé par le Plan de Relance et Résilience Européen



Accélérer la feuille de route de la transformation numérique



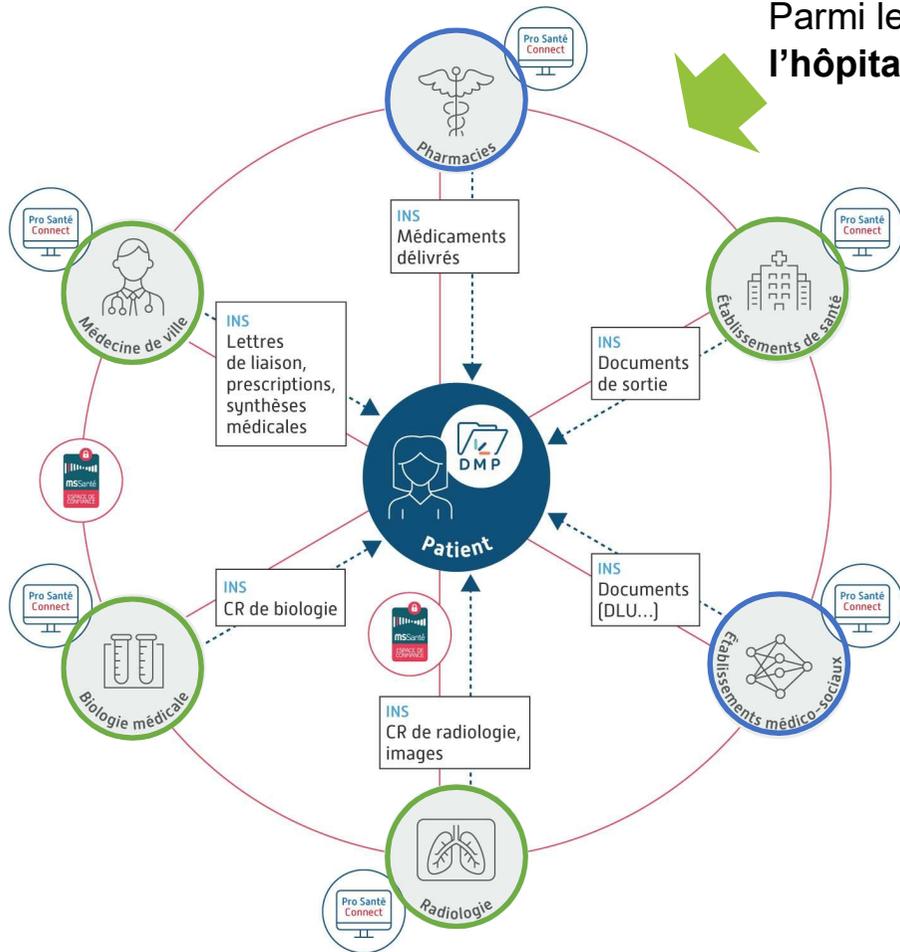
Une idée de la marche à franchir

De 10 M à... 500 M de documents échangés par an via le DMP et la Messagerie Sécurisée de Santé à horizon 2 ans

Le volet numérique du Ségur vise à accélérer la mise en œuvre de la feuille de route du numérique en santé



Parmi les **6 couloirs traités par le Ségur**, dont **3 concernent l'hôpital** : Etablissements de santé, Radiologie et Biologie médicale



Stockage des données de santé dans le Dossier Médical Partagé



Référencement de données avec un Identifiant National de Santé



Échanges via les messageries sécurisées de santé



Identification électronique des professionnels de santé via Pro Santé Connect

... en s'appuyant sur de nouveaux leviers pour débloquent de bout en bout un cas d'usage

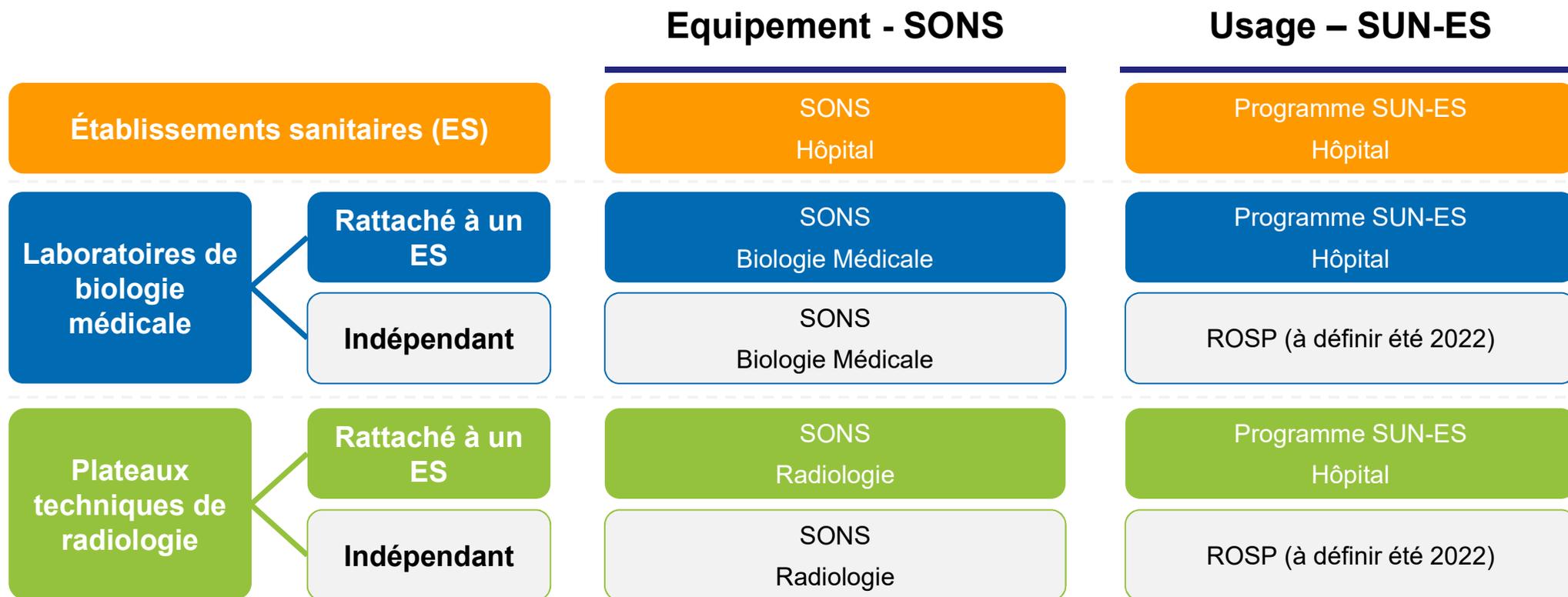


Deux financements Ségur à destination de l'hôpital

| | Financement forfaitaire à l'atteinte de cibles d'usage (programme SUN-ES) | Dispositif d'achat de l'Etat pour les comptes des acteurs de l'offre de soins (SONS) |
|--------------------------------------|--|--|
| Objectif | Encourager l'usage des outils socle que sont INS / DMP / MSS en lien avec l'ouverture de Mon Espace Santé (janvier 2022) | Aider les ES à s'équiper de solutions conformes aux exigences Ségur |
| Découpage | <ul style="list-style-type: none"> Volet 1 : Alimentation du DMP <ul style="list-style-type: none"> Domaine Documents de sortie Domaine Biologie Domaine Imagerie Volet 2 : Alimentation de la MSS citoyenne et professionnelle – A définir à l'automne 2021 | <ul style="list-style-type: none"> Vague 1 <ul style="list-style-type: none"> Référentiel Identité – RI Dossier Patient Informatisé – DPI Plateforme d'Intermédiation – PFI* Système d'information de radiologie – RIS Solution de Gestion de Laboratoire – SGL + LOINC Vague 2 <ul style="list-style-type: none"> Périmètre à définir |
| Temporalité | Septembre 2021 – Décembre 2023 | Sept 2021 – Juillet 2022 pour la vague 1 Juillet 2022 – Déc. 2023 pour la vague 2 |
| Gestionnaire des candidatures | ARS / DGOS / DNS | ANS / ASP |
| Gestionnaire des versements | Caisse des Dépôts | ASP (Agence de Services et de Paiement) |
| Destinataire du financement | Etablissement sanitaire | Editeur (et indirectement les établissements sanitaires) |

*PFI : plateforme d'intermédiation également plateforme de transmission

Éligibilité aux différents financements



→ Un établissement peut toucher **jusqu'à 6 financements Ségur** : SONS Hôpital, SONS Biologie Médicale, SONS Radiologie et le programme SUN-ES sur les 3 domaines (dont biologie médicale et radiologie)

Organisation régionale du Ségur numérique

Nicolas Limoge (GRADES)

Bertrand Le Rhun (ARS)

Elodie Chaudron (ANS)

10 mn

Les attendus nationaux du Ségur numérique en région

I

Bâtir et animer une feuille de route régionale de déploiement du numérique en santé, **partagée avec les partenaires du territoire**

II

Acculturer, sensibiliser et informer l'ensemble de l'écosystème sur l'échange et le partage de données de santé (Ségur numérique, Mon espace santé, cybersécurité)

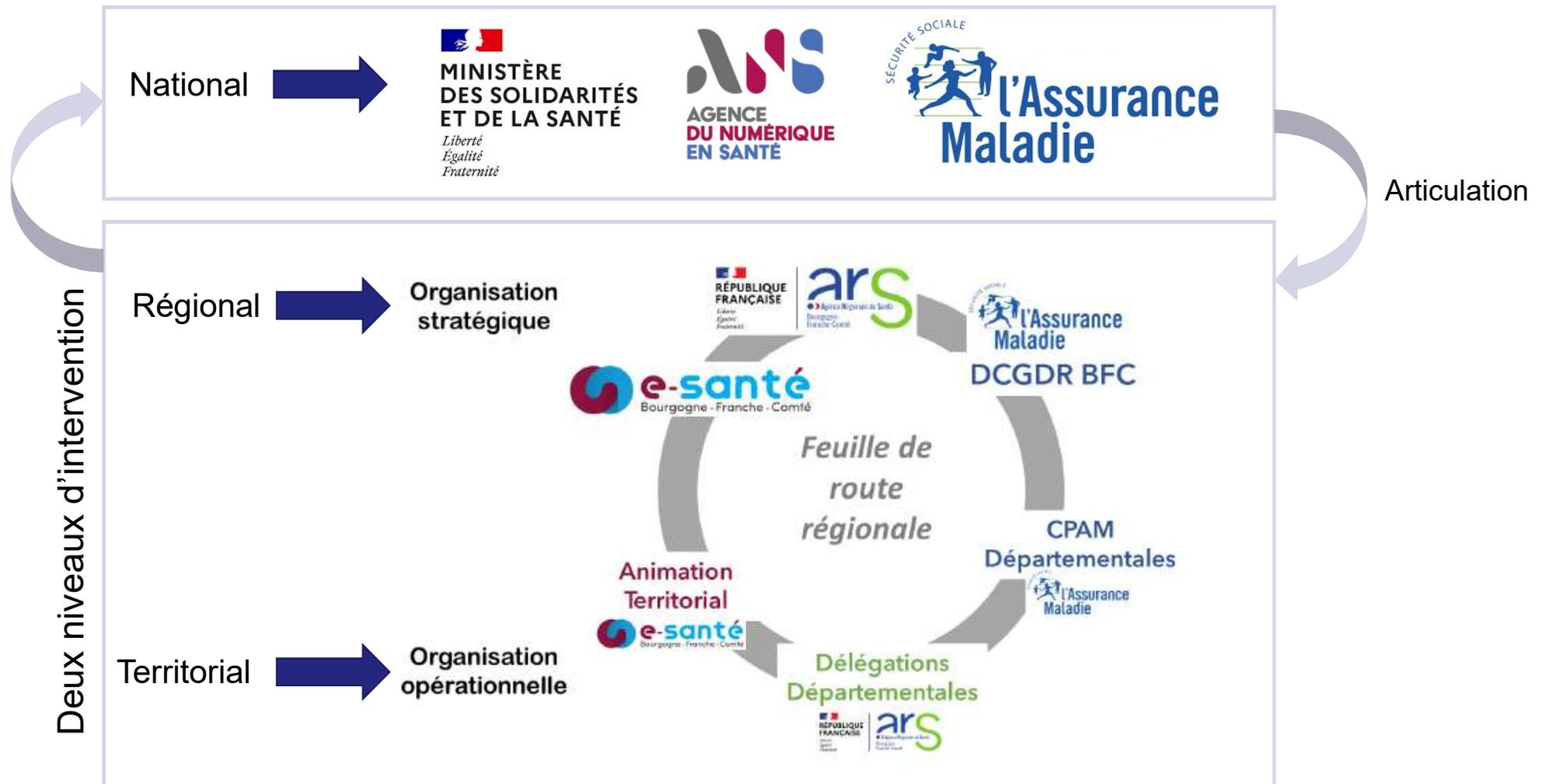
III

Accompagner le **déploiement des services socles** accéléré par le Ségur numérique, et **encourager les usages numériques associés**

IV

Contribuer à l'effort de **renforcement de la cybersécurité**

Une équipe Ségur numérique régionale au pilotage et au service des acteurs



Le Groupement Régional d'Appui au Développement de la e-Santé
en région Bourgogne-Franche-Comté

a le plaisir de vous inviter à son

SÉMINAIRE 2021

dédié au

VOLET NUMÉRIQUE DU SÉCUR DE LA SANTÉ

13 | Octobre
2021
17h - 21h

PALAIS DES CONGRÈS

3 boulevard de champagne
21000 Dijon

POUR PARTICIPER

Vous pouvez vous enregistrer en ligne : <https://bit.ly/3o4jfLF>
ou en écrivant à direction@esante-bfc.fr



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

Groupement
Régional d'Appui au
Développement de la



SUN-ES - Financement à usage

Patrice Dinaire (ARS)

30 mn

Agenda

SUN-ES - Financement à usage

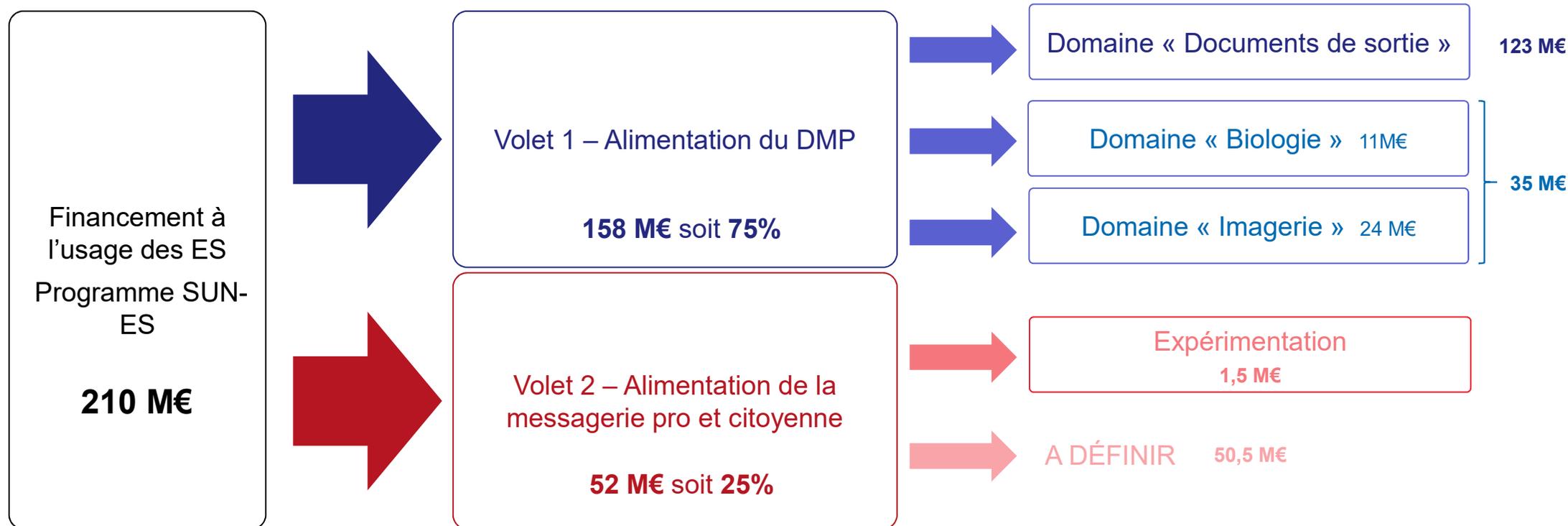
SONS - Financement à l'équipement

Les grands principes du programme SUN-ES

SUN-ES = Sécur Usages Numériques en Etablissement de Santé

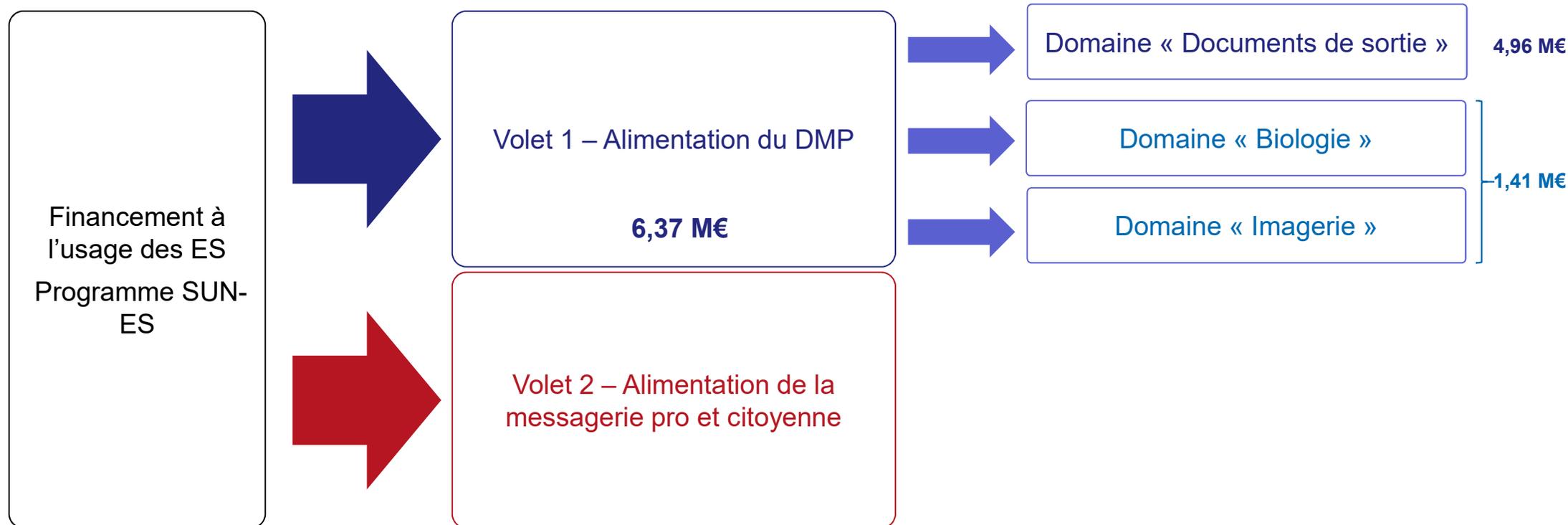
1. L'objectif est d'encourager **l'usage des outils socles** que sont l'INS / le DMP / la MSS en lien avec l'ouverture de Mon Espace Santé (T1 2022).
2. C'est **un financement direct aux établissements sanitaires** conditionné au respect de critères d'éligibilité, à l'atteinte de six prérequis et de cibles d'usage.
3. Le programme SUN-ES se place **dans la continuité du programme HOPEN**. L'attribution par le passé de financements Hôpital numérique ou HOP'EN ne constitue pas de critères d'exclusion au programme SUN-ES pour les établissements ayant bénéficié de ces précédents programmes.
4. Le programme SUN-ES s'inscrit dans les grands principes du volet numérique du Ségur et particulièrement celui **d'une vision centrée sur les usages et d'une dimension inclusive pour l'ensemble des établissements sanitaires**
5. Au niveau régional ce programme est opéré par **les ARS** et piloté nationalement par **la DGOS et la DNS**.

Le programme SUN-ES se décompose en deux volets, eux-mêmes constitués de domaines



Le financement à l'usage a été pensé en complémentarité avec le financement à l'équipement

A l'échelle de la région Bourgogne Franche Comté



Le financement à l'usage a été pensé en complémentarité avec le financement à l'équipement

Six prérequis comme critère d'entrée pour se porter candidat

Volet 1 – Tout domaine

La plupart des prérequis sont repris du programme HOP'EN. Tous les prérequis doivent être atteints par l'établissement pour se porter candidat :

- 2 prérequis d'**identitovigilance** :
 - une cellule d'identitovigilance opérationnelle
 - l'appropriation du référentiel national d'identitovigilance RNIV 1 et RNIV 2
- 2 prérequis de **sécurité** :
 - présence d'une politique de sécurité comprenant la sensibilisation des PS et d'un plan d'action SSI réalisé ainsi que l'existence d'un responsable sécurité
 - réalisation d'un audit externe de cybersurveillance au sein de l'établissement
 - *NB : Tolérance pour la 1^{re} fenêtre de financement.*
- 2 prérequis relevant de l'**échange et du partage d'informations** :
 - La capacité du SIH à alimenter le DMP
 - L'existence d'une messagerie opérationnelle intégrée à l'espace de confiance MS Santé

Le dossier de candidature est validé lorsque le dossier est complet et que les 6 prérequis sont atteints

Cinq indicateurs et leurs cibles d'usage à atteindre

Volet 1

| | |
|-------------------------------------|---|
| Domaine 1 Documents de sortie | Alimentation du DMP en lettre de liaison (LDL) |
| | Alimentation du DMP en ordonnance de sortie |
| | Alimentation du DMP en compte rendu opératoire (CRO) |
| Domaine 2 Biologie | Alimentation du DMP en CR de biologie (CDA R2 niveau 3) |
| Domaine 3 Imagerie | Alimentation du DMP en CR d'imagerie |

Des cibles progressives et des forfaits dégressifs au fil des fenêtres

Volet 1 – Tout domaine

Le programme SUN-ES repose sur ces **deux principes** qui incitent les établissements à **candidater rapidement** afin de créer du flux à destination du **DMP**, puis de la **MSS**

1^{er} La progressivité des cibles d'usage

| Fenêtre de candidature | | Fenêtre 1 S1 2022 | Fenêtre 2 S2 2022 | Fenêtre 3 S1 2023 | Fenêtre 4 S2 2023 |
|----------------------------------|---|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Domaine 1 Documents de sortie | Alimentation du DMP en lettre de liaison (LDL) | 49% | 59% | 64% | 69% |
| | Alimentation du DMP en ordonnance de sortie | 40% | 48% | 59% | 63% |
| | Alimentation du DMP en compte rendu opératoire (CRO) | 49% | 59% | 64% | 69% |
| Domaine 2 Biologie | Alimentation du DMP en CR de biologie (CDA R2 niveau 3) | 45% | 54% | 59% | 63% |
| Domaine 3 Imagerie | Alimentation du DMP en CR d'imagerie | 45% | 54% | 59% | 63% |

Des cibles progressives et des forfaits dégressifs au fil des fenêtres

Volet 1 – Tout domaine

2^{ème} dégressivité des forfaits

La **dégressivité est plus forte entre les fenêtres 1 et 2** pour inciter les établissements à se positionner lors du lancement de Mon Espace Santé.

| Fenêtre de candidature | Fenêtre 1 S1 2022 | Fenêtre 2 S2 2022 | Fenêtre 3 S1 2023 | Fenêtre 4 S2 2023 |
|---------------------------|---------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Dégressivité des forfaits | Forfait pour l'ES 100% | Forfait pour l'ES 90% | Forfait pour l'ES 85% | Forfait pour l'ES 80% |

Présentation du dispositif de candidature

Volet 1 – Tout domaine

Le calendrier du programme prévoit 4 fenêtres de financement, soit une fenêtre de financement par semestre.

Pour chaque fenêtre de financement, est prévue :

- Une **période de candidature** pour les établissements, **d'une durée de 2 mois** chacune ;
- Une **période d'instruction** des ARS, **d'une durée de 4 mois** maximum (entre le dépôt des dossiers et la communication des dossiers retenus).

| | | 2021 | | | | 2022 | | | | | | | | 2023 | | | | | | | | 2024 | | | | | | | | | |
|---------|--|-------|------|------|------|------|------|------|-------|-----|------|-------|------|-------|------|------|------|------|------|------|-------|------|------|-------|------|-------|------|------|------|------|--|
| | | Sept. | Oct. | Nov. | Dec. | Jan. | Fév. | Mars | Avril | Mai | Juin | Juil. | Août | Sept. | Oct. | Nov. | Dec. | Jan. | Fév. | Mars | Avril | Mai | Juin | Juil. | Août | Sept. | Oct. | Nov. | Dec. | Jan. | |
| Volet 1 | Période de candidature | ■ | ■ | | | | | ■ | ■ | | | | | ■ | ■ | | | | | ■ | ■ | | | | | | | | | | |
| | Sélection des candidatures par les ARS et contractualisation avec les ES | ■ | ■ | ■ | ■ | | | ■ | ■ | ■ | ■ | | ■ | ■ | ■ | ■ | | | | ■ | ■ | ■ | ■ | | | ■ | ■ | ■ | ■ | | |
| | Fenêtre de mesure de l'atteinte des cibles | | | | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | |

Le volet 2 comprendra 3 fenêtres organisées selon la même logique, les candidatures débuteront ultérieurement en 2022

Plateforme de candidature au financement SUN-ES

Revenir en arrière Connexion Aide ▾



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Candidature au programme du Séjour Usage Numérique en Établissements de Santé (SUN- ES) - Volet 1 - Fenêtre 1

 Date limite : 31 octobre 2021

Formulaire à remplir par tout établissement sanitaire se portant candidat au programme SUN-ES.

ATTENTION : Ce formulaire concerne uniquement les établissements s'engageant à atteindre les cibles d'usages du volet 1 au premier semestre 2022.

Commencer la démarche

Avec FranceConnect
France connect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.

 S'identifier avec FranceConnect

[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

OU

[Créer un compte demarches-simplifiees.fr](#)

[J'ai déjà un compte](#)

Mise à disposition d'un guide d'aide à l'utilisation de démarches simplifiées pour les ES, sur le site de la DGOS :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/segur-de-la-sante/sun-es>

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/candidature-au-programme-du-sejour-usage-numerique>

Synthèse du corpus documentaire du programme SUN-ES



Les informations concernant le programme SUN-ES sont disponibles sur une page dédiée du site de la DGOS : <https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/segur-de-la-sante/sun-es>



Vous trouverez les documents suivants :

- L'instruction
- Les annexes associées : Liste des prérequis et indicateurs d'usage (annexe 1), montant des enveloppes régionales (annexe 2), détermination du montant unitaire de soutien financier par domaine et par établissement – volet 1 (annexe 3)
- Présentation détaillée du programme SUN-ES (*dans laquelle on retrouve la description du processus de candidature et d'analyse des dossiers par les ARS*)
- Guide des prérequis,
- Guide des indicateurs d'usage
- Note descriptive de l'expérimentation volet 2
- Questionnaire appropriation RNIV
- Simulateur de soutien financier
- La version finalisée du guide des prérequis suite à concertation
- Le guide d'aide à l'utilisation de démarches simplifiées pour les établissements
- FAQ (à venir)



En cas de question n'hésitez pas à contacter les équipes Ségur si vous ne trouvez pas de réponse à vos questions : dgos-sun@sante.gouv.fr Une FAQ est en cours de rédaction.

SONS - Financement à l'équipement

Nolwenn François (ANS)

Jean-Christophe Turbatte (ANS)

30 mn

Agenda

SUN-ES - Financement à l'usage

SONS - Financement à l'équipement

Le financement de l'équipement logiciel est basé sur un système ouvert et non sélectif



Un mécanisme « d'achat pour compte », où l'Etat finance des prestations d'équipement logiciel pour les ES / PS :

- Portant sur l'équipement en logiciels respectant certaines exigences techniques et fonctionnelles, et bénéficiant d'un **référencement officiel par l'ANS**
- Respectant un périmètre et des conditions de réalisation **fixés par voie réglementaire**
- Réalisées auprès des EP / PS **par l'éditeur de la solution référencée ou son distributeur officiel**

Un dispositif structuré en couloirs correspondant aux secteurs d'activité / types de professionnels concernés (hôpital, imagerie, biologie médicale, médecins de ville,...).

- Chaque couloir peut couvrir **un ou plusieurs types de logiciels**, et fait l'objet **d'une ou deux vagues** de financement

Pour chaque DSR et chaque vague : un arrêté avec trois annexes :

- Un dossier de spécifications et de référencement (**DSR**) : décrit le périmètre du DSR et notamment les profils de référencement, ainsi que le processus de référencement
- Un fichier d'exigences (**REM**) techniques et fonctionnelles et les preuves à fournir par l'éditeur pour le référencement
- Un document d'appel à financement (**AF**) explicitant les modalités administratives et financières, notamment les barèmes de financement disponibles en fonction de paramètres propres à chaque couloir et le périmètre des prestations Segur.

Le financement de l'équipement logiciel – à retenir



- Les financements seront versés aux éditeurs sur la base des devis signés par les établissements.
- Il n'y a pas de reste à charge dans la limite des prestations décrites dans l'Appel à Financement.
- Les établissements restent maîtres du choix de l'éditeur pour chacune des grandes fonctions. Un éditeur peut ainsi répondre à un ou plusieurs DSR selon l'architecture du SIH.
- Un seul éditeur sera financé par établissement pour chacun des DSR.
- Seuls les devis signés après la publication des arrêtés peuvent bénéficier de ce financement.
- Les commandes ne peuvent pas être antérieures de plus de 120 jours calendaires à la date de dépôt des preuves pour le référencement auprès de l'ANS. Le fournisseur est tenu d'informer son client à l'expiration de ce délai.

- **Unité de financement** : le médecin libéral, l'instance du serveur de biologie, etc...
- **Inducteurs d'activité** : les variables utilisées pour définir les financements disponibles pour un bénéficiaire final donné
- **Tranches de financement** : tranche dans laquelle un bénéficiaire final se situe en fonction de l'inducteur d'activité. Cette tranche de financement permet de donner le montant maximal finançable pour un bénéficiaire final

Les étapes du financement logiciel par le système ouvert et non sélectif

Etape 1 : Référencement



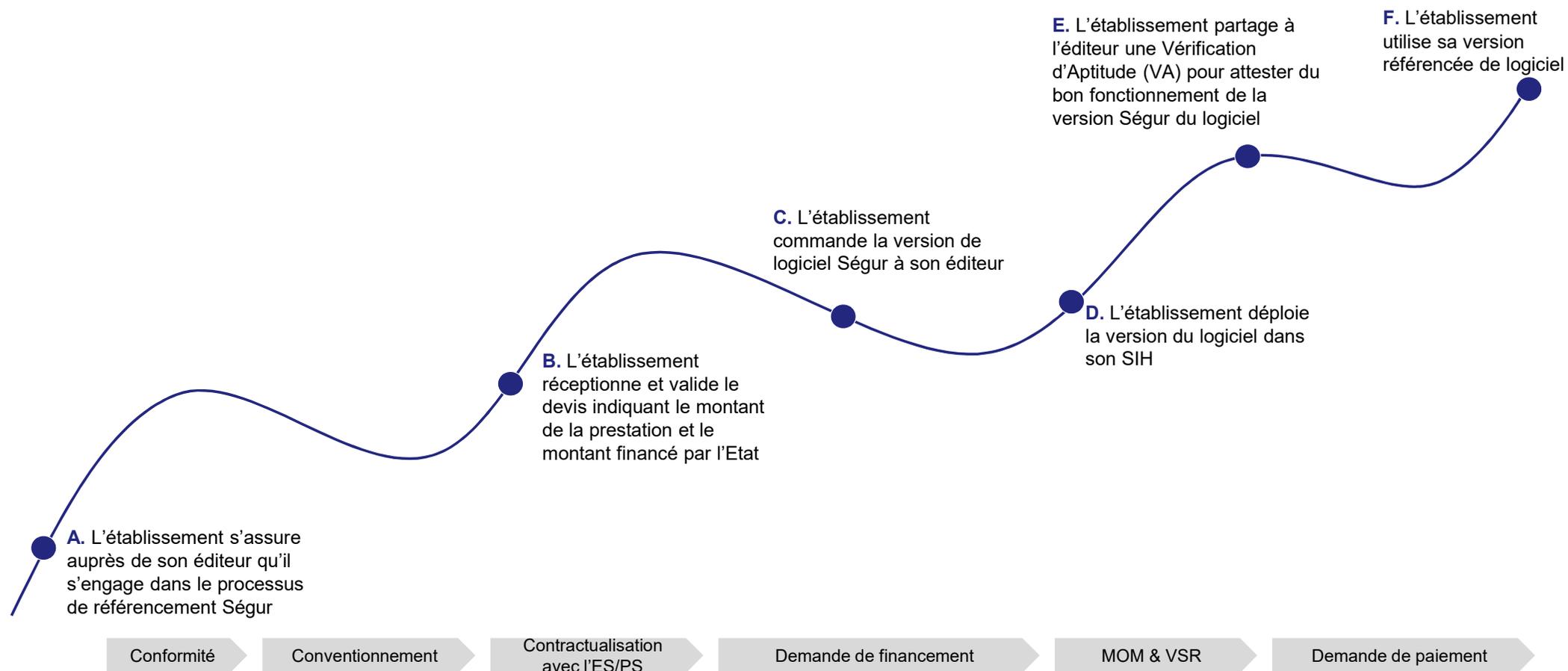
Etape 2 : Financement



Légende :



Parcours de financement du point de vue d'un établissement



Prestation Ségur Hôpital : périmètre couvert par le financement

La Prestation financée par l'Etat au bénéfice des ES/PS couvre 6 dimensions. Le périmètre est détaillé dans les documents d'Appels à Financement (paragraphe 4.3).

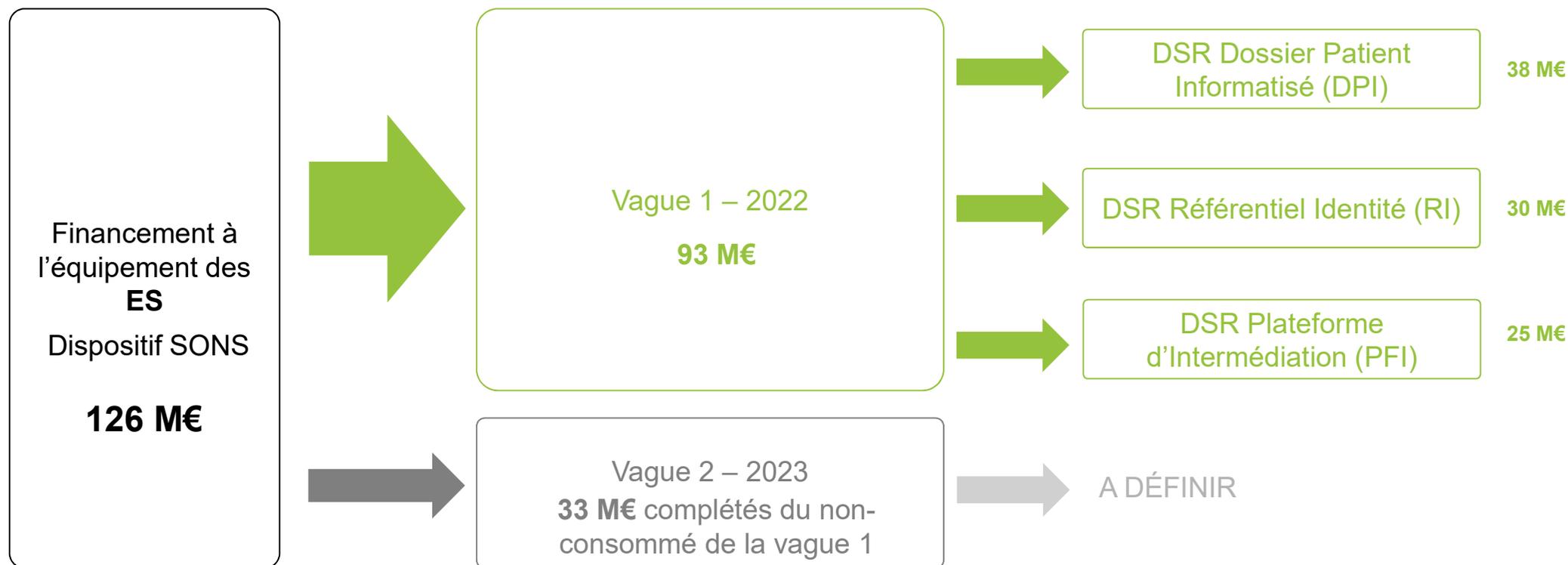


La Prestation ne finance pas :

- Le financement de boîtes aux lettres MSS, nominatives, applicatives et/ou organisationnelles ;
- **Les coûts associés à un changement complet de logiciel**, indépendamment des évolutions évoquées dans les DSR, ou au rattrapage lié à une version vétuste du logiciel ;
- Les coûts d'infrastructure additionnels éventuellement nécessaires (acquisition de serveurs, migration de système de gestion de base de données, etc.) à l'installation de la version référencée et les autres coûts matériels (lecteurs de cartes...).

Financement à l'équipement - Dispositif d'achat de l'Etat pour les comptes des acteurs de l'offre de soins (SONS)

Imagerie (RIS), Biologie Médicale (SGL et LOINC) – Vague 1 – **40M€**



Les liens vers les documents du financement SONS Hôpital



Les informations concernant le financement à l'équipement du couloir hôpital sont disponibles sur une page dédiée du site de l'ANS : <https://esante.gouv.fr/segur-de-la-sante/hopital>



Liens vers les principaux documents :

- Une [fiche récapitulative](#)
- Dossier Patient Informatisé – DPI : [Appel à financement](#) / DSR : [Introduction](#) et [exigences](#) / [Arrêté](#)
- Référentiel Identité - RI : [Appel à financement](#) / DSR : [Introduction](#) et [exigences](#) / [Arrêté](#)
- Plateforme d'intermédiation - PFI : [Appel à financement](#) / DSR : [Introduction](#) et [exigences](#) / [Arrêté](#)
- Biologie médicale (SGL) : [Appel à financement](#) / DSR [Introduction](#) et [exigences](#) / [Arrêté](#)
- Biologie médicale (LOINC) : [Appel à financement](#) / DSR [Introduction](#) et [exigences](#) / [Arrêté](#)
- Radiologie (RIS) : [Appel à financement](#) / DSR [Introduction](#) et [exigences](#) / [Arrêté](#)



En cas de question n'hésitez pas à consulter la [FAQ](#) ou à [contacter les équipes](#) Ségur si vous ne trouvez pas de réponse à vos questions.

ESMS numérique

Bertrand LE RHUN

5 mn

Programme ESMS numérique : contexte

- Montant total France : 600 M €
- Durée : 2021 – 2025
- Périmètre : Etablissements médico-sociaux (PA, PH, Domicile)
- Secteur public et privé
- Pilotage CNSA ; instruction ARS
- Appui technique GRADeS ; appui méthodologique : collectif SI MS
- Objectifs :
 - développer les SI locaux (acquisition Dossier usagers ou évolution du système existant)
 - Alignement sur la feuille de route nationale (DMP, MSS, ...)
 - Respect d'un cahier des charges DUI via le marché national RESAH

Programme ESMS numérique : une dynamique engagée

— 1^{ère} phase : amorçage 1,2 M €

- 13 demandes déposées
- 4 dossiers retenus

— 2^{ème} phase : en cours d'instruction

- 4,4 M €
- 7 nouveaux dossiers déposés
- 4 dossiers inter-régionaux
- Date limite de dépôt pour cette 2^{ème} phase : 15.10.2021



MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SÉGUR
DE LA SANTÉ

MERCI !